



# Instrument de financement en faveur des entreprises

# Caractéristiques des interventions de la SNCI

- Etablissement bancaire public créé en 1977 – Base légale: loi modifiée du 2 août 1977
- Mission publique – développement de l'économie nationale
- Sous la surveillance de la CSSF
- La SNCI offre des prêts à moyen et à long terme pour cofinancer les projets d'investissement réalisés par les entreprises luxembourgeoises.
- Il s'agit de prêts directs et indirects – ces derniers sont accordés par l'intermédiaire des banques de la place
- Les différents instruments sont applicables en fonction de la taille de l'entreprise:
  - PME/PMI
  - Grandes entreprises

# Caractéristiques des interventions de la SNCI

- Principe Investisseur = Exploitant
- Financements à moyen et à long terme à l'exclusion du court terme
- Approche de cofinancement - SNCI finance entre 25% et 60% des coûts éligibles.
- Coopération avec les banques commerciales, Mutualités, Ministères et autres acteurs de la place
- Apport de fonds propres par les promoteurs
- Taux fixes assurent prévisibilité aux entreprises
- Remboursement anticipatif sans pénalités
- Influence motrice sur le développement économique national
- Projets économiquement viables – générant capacité de remboursement

# Les instruments majeurs en faveur des entreprises luxembourgeoises

Instrument de la SNCI	Forme	Taille des entreprises		Montant max. €
		PME	Grandes	
Crédit d'équipement	prêt indirect *	X		2 500 000
Prêt de création-transmission	prêt direct	X		250 000
Prêt moyen et long terme	prêt direct	X	X	10 000 000
Prêt indirect développement	prêt indirect *	X	X	10 000 000
Prêt direct recherche, développement et innovation	prêt direct	≥ 4 ans		250 000
Prêt entreprises novatrices	prêt direct	≤ 8 ans		1 500 000

\* Prêt indirect via banques commerciales

# Panoplie des instruments de prêts de la SNCI

**Création**

**Développement**

**Innovation**

**Internationalisation**

**Reprise et transmission**

**Les instruments de la SNCI peuvent cofinancer les différentes phases de vie des entreprises.**

**Plusieurs instruments peuvent s'appliquer pour une de ces phases.**

**Le choix de l'instrument se fait au cas par cas.**

**Aucune dépense/actif ne peut bénéficier d'un double financement.**

# Prêt moyen et long terme

## Prêt direct

<b>Base éligible :</b>	Actifs corporels et incorporels amortissables et terrains professionnels
<b>Montant :</b>	Entre 25.000 EUR et 10.000.000 EUR, maximum de 25% à 30% de la base éligible sans pouvoir dépasser le niveau des fonds propres de l'entreprise
<b>Fonds propres :</b>	Minimum de 20% de la base éligible
<b>Taux d'intérêt :</b>	Taux fixe - 2,5%(5 ans) - 3%(10 ans)
<b>Durée :</b>	Entre 5 et 10 ans – période de grâce initiale possible
<b>Déboursement:</b>	Les fonds sont versés en 3 tranches max. contre justification des dépenses
<b>Garanties :</b>	Pari-passu avec les autres créanciers bancaires
<b>Remboursement:</b>	Trimestriel – fixe en capital

# PID – Prêt indirect développement

- **Prêt indirect**
  - Par l'intermédiaire des banques de la place
  - Accords signés avec 7 banques de la place (BCEE, BGL-BNP Paribas, BIL, ING, Banque Raiffeisen, Banque de Luxembourg, BCP)
- **Objet :**
  - Financement d'un plan d'affaires dans le cadre d'un projet défini - durée, coût, investissement...
  - Projets de création/reprise, remplacement, expansion, développement,
  - Influence motrice sur le développement économique national

# PID – Prêt indirect développement

- **Base éligible :**

Investissements amortissables et cash-flow opérationnels négatifs réalisés dans le cadre du projet de développement

- Investissements corporels - terrains, bâtiments, équipements, machines et installations professionnels,
- Investissements incorporels – acquisition de brevets, licences, dépenses immatérielles nécessaires à la mise en place du projet, tels que des dépenses de personnel, des études de faisabilité ou de marché, ... ainsi que le budget sur un an des dépenses de communication/promotion du nouveau produit/service
- Sont exclus – les coûts de production et de distribution des produits

# PID – Prêt indirect développement

- **Bénéficiaires :**
  - PME/PMI et grandes entreprises
  - Autorisation d'établissement au sens de la loi du 2/09/2011
  - Influence motrice sur le développement économique national
- **Montant :** Entre 12.500 et 10.000.000 euros sans pouvoir dépasser
  - ⇒ 40% du coût éligible du projet
  - ⇒ le montant du prêt(s) des Banques commerciales dans le projet financé
  - ⇒ le montant des capitaux propres de la société bénéficiaire ou des apports en capital des actionnaires dans le projet
- **Cofinancement :** Minimum de 20% moyens propres Pour les projets ≤ 250.000 euros, un minimum de 15% de moyens propres est exigé

# PID – Prêt indirect développement

- **Taux d'intérêt :** Taux fixe - 2,5% (5 ans) et 3% (10 ans)
- **Déboursement :** Sur demande de la banque intermédiaire
- **Durée :** Maximum 10 ans et  $\leq$  durée du cofinancement bancaire;  
période de grâce possible
- **Garanties :** Principe du pari-passu

# Intervention de la SNCI dans le cadre EFSI

- Enveloppe à réserver par la SNCI: 80 millions €
- Objet:
  - cofinancer des projets d'entreprises luxembourgeoises
  - avec les instruments existants et selon les critères de la SNCI
  - dans le champ visé par le plan Juncker
  - compatibles avec la mission de la SNCI.

# SNCI

SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT ET D'INVESTISSEMENT

[www.snci.lu](http://www.snci.lu)

[snci@snci.lu](mailto:snci@snci.lu)

Tél: 46 19 71-1